



PAS D'ENFANTS À LA RUE !

Alors que l'UNICEF comptait près de deux mille enfants à la rue en août 2023, nos organisations parisiennes FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD éducation, SGEN-CFDT, CGT éducation et CNT-FTE constatent que de nombreux élèves parisiens subissent cette situation.

Ainsi, dans les écoles, collèges et lycées parisiens, nos organisations syndicales sont alertées par les personnels qu'un nombre croissant d'élèves dorment dehors. Il s'agit le plus souvent d'enfants dont les familles sont déboutées du droit d'asile ou sans papiers ou de mineur·es non accompagné·es. Il peut s'agir aussi de familles qui se retrouvent avec un cumul d'impayés de loyers dans un contexte d'inflation et de stagnation des salaires.

Cette situation d'extrême précarité est contraire au droit au logement institué par le Code de l'action sociale et des familles (2009) et constitue une violation des droits de l'enfant (convention internationale ratifiée par la France en 1989). En outre, le lien entre la qualité de la scolarité et les conditions d'hébergement des enfants est une évidence. Nos organisations affirment qu'il n'est pas possible d'apprendre en ayant peur, faim et froid et que cela représente une entrave majeure au droit à l'éducation. Il est au mieux illusoire, au pire malhonnête, de prétendre, comme cela a pu parfois

être le cas par des personnels d'autorité du rectorat de Paris, que cette problématique ne concerne pas le champ de l'école, qu'elle n'entre pas dans le domaine du pédagogique

D'autant plus que les personnels des établissements scolaires où des enfants vivent dehors sont également directement touché·es par ces situations. Les carences de l'institution en matière de personnels médico-sociaux (psychologues, médecins, infirmier·ières et assistant·es sociaux·ales scolaires) fait peser sur celles et ceux qui exercent en milieux scolaires une lourde charge et laisse souvent aux enseignant·es le soin d'accompagner les familles dans leurs démarches. En plus d'alourdir leur charge de travail, cela fait aussi peser sur elles et eux un poids particulier, fait de sentiment d'impuissance et de mal-être, les exposant à des risques psycho-sociaux importants.

L'extrême précarité de certains de nos élèves concerne bel et bien l'école et l'institution scolaire. Car face à la défaillance des pouvoirs publics, c'est la solidarité de la communauté éducative et des parents d'élèves qui permet bien souvent, d'offrir provisoirement une solution d'urgence à ces enfants en détresse. La souffrance des enfants subissant la violence de cette précarité doit cesser.

Nos organisations syndicales appellent l'ensemble des pouvoirs publics (État, Mairie, Préfecture et Rectorat) à prendre leurs responsabilités et à garantir qu'aucun·e élève ne soit privé·e d'un logement. Elles se tiendront aux côtés des personnels qui se mobilisent et prennent des initiatives pour faire respecter les droits de tous les enfants à obtenir un toit pour vivre et étudier décemment.

Recrutement de tous·tes les personnels médico-sociaux (psychologues, médecins, infirmier·ières et assistant·es sociaux·ales scolaires) nécessaires !

Aucun·e élève privé·e d'un logement !

Pas de répression des actes de solidarité des personnels et parents avec les élèves et familles à la rue !